

Document généré le lundi 10 juin 2024 à 08:32

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale 07/06/24	07/06/24			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	07/06/24 à 16h53	09/06/24 à 17h30	3/3	24-66760	<u>24-</u> <u>66760</u>
JOUE	Intégrale	07/06/24 à 16h53		2/3		

Service : CPJ**Classification CPV :**Principale : **71240000** - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 96 50
SIRET 21840054700012



Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Objet du marché	Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un complexe sportif sur le site de l'hippodrome Saint Gervais à L'Isle sur la Sorgue
Référence acheteur	PN24-01
Nature du marché	Services
Procédure	Procédure avec négociation
Code CPV principal	71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 greffe.ta-nimes@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice

administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **452504 €**

Date d'attribution : 05/06/24

Nombre d'offres reçues : 3

Marché n° : PN24-01 - **BREL ARCHITECTURE** 41 RUE ULYSSE GAYON Montant HT : **452 504,00 €**
33000 BORDEAUX

Le titulaire est une PME : OUI

Renseignements complémentaires

Procédure avec négociation en application des articles L2124-3 R2124-3.3° R2161-12 du code de la commande publique.

Le marché court à compter de sa date de notification, pour une durée prévisionnelle globale des travaux estimée à 48 mois, période de préparation incluse.

Le délai d'exécution global de la mission de maîtrise d'oeuvre est estimé à 60 mois hors parfait achèvement.

La date prévisionnelle de démarrage de la première phase de travaux (tranche ferme 1) est fixée à décembre 2024.

Le titulaire est un groupement conjoint solidaire :

BREL ARCHITECTURE (mandataire)

Cotraitant n°1 : BADIN YANNICK ARCHITECTE

Cotraitant n°2 : BETEM

Cotraitant n°3 : OSMOSE

Cotraitant n°4 : A2MS

Cotraitant n°5 : EGOEGI

Procédure avec négociation = procédure restreinte.

Sur les 35 candidatures analysées, 5 candidats ont été admis à déposer une offre. A l'issue de la phase offre, 3 offres ont été déposées.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué au candidat N°1 groupement BREL ARCHITECTURE (Architecte mandataire) ainsi que ses co-traitants (BADIN YANNICK - ROBION / BETEM -Aix en Provence / OSMOSE - Marquette Lez Lille / A2MS - Aubagne / EGOEGI - Mouries) pour un montant forfaitaire de rémunération provisoire de 452 504,00 € HT (missions de base 398 946,50 € HT + missions complémentaires 53 557,50 € HT) après négociation, soit un taux de rémunération pour les missions de base de 7.12 %.

Envoi le 07/06/24 à la publication

Marches-Publics.info V9.7